



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Engorgement hospitalier

Des opérations électorives sont reportées en raison d'une forte surcharge

A l'instar des cantons voisins, le canton de Vaud fait face à une affluence très élevée de patientes et patients dans ses services d'urgences hospitalières et dans ses hôpitaux. Le niveau 4 du dispositif cantonal de désengorgement a été enclenché il y a une vingtaine de jours. La situation reste très tendue et contraint certains hôpitaux à reporter des opérations non vitales, ou à l'envisager pour les prochains jours.

L'engorgement des services des urgences est un phénomène transitoire et saisonnier dû notamment aux épidémies simultanées de plusieurs virus hivernaux, combiné à une augmentation des accidents (chutes, traumatologie hivernale). Cette situation crée des temps d'attente souvent longs pour les urgences non vitales et entraîne également un engorgement plus global des services. Le CHUV, qui doit notamment maintenir une capacité d'accueil pour les cas graves (filiales spécialisées) en provenance des autres hôpitaux du canton, a déjà dû reporter des opérations électorives. Dans les 7 derniers jours, ce sont une soixantaine d'interventions planifiées qui n'ont finalement pas pu se faire. D'autres établissements sont concernés ou risquent de l'être dans les prochains jours.

Les médecins examinent au cas par cas chaque situation et privilégient les plus urgentes et vitales. Dans la mesure du possible, les patients dont l'opération n'aura finalement pas lieu à la date initialement prévue sont avertis la veille ; mais il peut arriver que l'évolution de la santé de certains patients contraigne à un changement de dernière minute.

Le Département de la santé et de l'action sociale regrette cette situation et demande aux patientes et aux patients de faire preuve de compréhension face à ces désagréments, comme face à d'autres. Il est impossible par exemple d'admettre un patient atteint de la grippe ou du covid dans la même chambre qu'un patient qui n'est pas touché par ces virus. Certaines attentes, notamment d'hospitalisation en chambre

individuelle, ne peuvent dans ce contexte pas toujours être remplies.

Privilégier les alternatives aux urgences

Afin de ne pas surcharger davantage les hôpitaux, les recommandations suivantes s'appliquent. Le premier recours en cas de problème de santé est de s'adresser à son médecin traitant (ou pédiatre s'il s'agit d'un enfant). Ce médecin de première ligne, qui connaît en général déjà la personne, est le mieux à même d'offrir à la fois orientation et traitement.

Pour les personnes de 16 ans et plus, les pharmaciennes et pharmaciens peuvent proposer conseils et orientation. En cas de doute sur la nécessité de se rendre aux urgences, par exemple dans des cas de brûlure, de coupure, de toux persistante, de problème gynécologique, de maux de ventre, de tête, etc., il est possible de leur demander conseil. Ce service fait partie de leurs prestations. Si l'entretien nécessite des questions plus approfondies, il peut être facturé et coûtera entre 20 et 30 francs, mais la cliente ou le client en sera informé à l'avance. Cette somme n'est pas prise en charge par l'assurance maladie et est donc à la charge de la personne qui demande conseil.

Enfin, les personnes qui n'ont pas de médecin traitant, ne peuvent se rendre à la pharmacie ou qui consultent pour les enfants et jeunes de moins de 16 ans, sont invitées à contacter la CTMG (Centrale téléphonique des médecins de garde) au 0848 133 133 pour recevoir des conseils adaptés à leur situation. Les professionnelles et professionnels de cette centrale ont les compétences nécessaires pour évaluer le degré d'urgence d'une prise en charge. Ils pourront orienter les personnes vers le prestataire le plus adapté à leurs besoins (médecin de garde, pharmacie ou autre) et déterminer si un déplacement aux urgences est nécessaire.

Dans les cas d'urgences vitales, c'est-à-dire lorsque la vie est menacée, une prise en charge sans délai par un hôpital spécialisé est nécessaire. Dans ces situations, il reste impératif de composer le 144.

Protection et prévention

Le DSAS rappelle que la vaccination reste, pour les personnes vulnérables, notamment les plus de 65 ans, le meilleur moyen de se protéger contre les formes sévères de la grippe et du Covid, et de minimiser les risques d'hospitalisation. Enfin, les gestes de prévention permettent de limiter la propagation des virus. Ceux-ci sont toujours : porter le masque en cas de symptômes respiratoires, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier qu'il convient de jeter immédiatement ou tousser / éternuer dans son coude, se laver fréquemment les mains et respecter une distance suffisante avec les autres personnes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 29 janvier 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Gianni Saitta, Directeur général de la santé